



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquences de la hausse des prix de l'électricité en 2022

Question écrite n° 43566

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les conséquences de la hausse des prix de l'électricité en 2022 pour les entreprises du secteur industriel, en particulier de la filière forge-fonderie. Alors que la France produit une électricité à 93 % décarbonée, les entreprises subissent les conséquences du mécanisme européen de fixation des prix basé sur les cours du charbon et du gaz et sur les prix de la tonne de CO₂. Le marché unique européen de l'électricité est en train de créer des situations ubuesques pour la filière industrielle française, déjà affaiblie par la crise économique liée au covid-19. Le mécanisme Arenh (« accès régulé à l'électricité nucléaire historique ») plafonné à 100 TWh permet aux fournisseurs alternatifs et aux industriels énergivores d'acheter de l'électricité nucléaire d'EDF à un prix fixe modeste, de 42 euros par MWh. Les industriels ne recevront en 2022 que 62 % de cette électricité « bon marché », dont le plafond n'est pas relevé, et vont devoir compléter leur approvisionnement à des prix insoutenables qu'il leur aura été impossible d'anticiper. Pour survivre, les entreprises risquent de devoir réduire drastiquement leur activité afin de limiter leur consommation énergétique, ce qui va avoir des conséquences importantes sur l'emploi, avec des non-renouvellements de CDD et du chômage partiel. Dans un département comme les Ardennes qui connaît déjà de grandes difficultés économiques et sociales, ce sont des centaines d'emplois qui sont menacés. Il souhaite par conséquent connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour limiter l'impact de cette augmentation du prix de l'électricité, plus particulièrement pour la filière forge-fonderie.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43566

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 janvier 2022](#), page 254

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)